



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS**

SPECIAL N° 43 – MARS 2022
Recueil publié le 30 mars 2022

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
SPECIAL N° 43 – MARS 2022
Recueil publié le 30 mars 2022

PREFECTURE DE LA VENDEE

CABINET DU PREFET

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI DU TRAVAIL ET DES
SOLIDARITES (DDETS)**

Arrêté n° 2022-DDETS-27 portant avis d'appel à candidatures aux fins d'agrément en qualité de mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel

CENTRE HOSPITALIER DEPARTEMENTAL VENDEE

DECISION N° DC 2022-027 ACCORDANT DELEGATION DE SIGNATURE A Monsieur Philippe
OUVRARD DIRECTEUR DES SERVICES NUMERIQUES

**Arrêté n° 2022-DDETS-27
portant avis d'appel à candidatures aux fins d'agrément en qualité de mandataires
judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel**

**LE PREFET DE LA VENDEE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.312-5, L.472-1, L.472-1-1 et D.472-5-1 ;
- Vu** le code civil, notamment son article 450 ;
- Vu** l'arrêté du 12 juillet 2017 relatif au formulaire de dossier de candidature aux fins d'agrément en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs à titre individuel ;
- Vu** l'arrêté régional du 4 décembre 2020 n°2020/SGAR/DRDJSCS/768 arrêtant le schéma régional de la protection juridique des majeurs et des délégués aux prestations familiales de la région Pays de la Loire 2020-2025 ;
- VU** le décret du Président de la République du 03 novembre 2021 portant nomination de M. Gérard GAVORY en qualité de préfet de la Vendée ;
- VU** le décret du Président de la République du 10 septembre 2020 portant nomination de Madame Anne TAGAND en qualité de sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de la Vendée ;
- VU** l'arrêté n°20-DRCTAJ/2-681 du 21 décembre 2020 désignant Madame Anne TAGAND en qualité de secrétaire générale de la préfecture de la Vendée et lui donnant délégation de signature ;
- Vu** l'arrêté n° 21-DRCTAJ/2-608 du 22 novembre 2021 portant délégation de signature à Monsieur Nicolas DROUART, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de la Vendée ;
- Vu** l'arrêté 2022-DDETS-26 en date du 08/03/2022 fixant le calendrier prévisionnel de l'appel à candidatures pour la Vendée)

Sur proposition du directeur départemental directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de la Vendée ;

ARRETE

Article 1^{er}

L'avis d'appel à candidatures en vue de l'agrément de 5 mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel est défini en annexe au présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le préfet de la Vendée, soit hiérarchique auprès du Ministre des solidarités et de la santé, dans les deux mois suivant sa notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif de Nantes, également dans un délai de deux mois à compter de la notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à l'adresse <https://www.telerecours.fr>.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de Vendée.

Article 5

Une copie du présent arrêté sera notifiée au procureur de la République près le tribunal judiciaire de la Roche sur Yon.

Article 6

Madame la secrétaire générale de la préfecture et Monsieur le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Vendée.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 25 MARS 2022

Le Préfet,
Pour le préfet,
la secrétaire générale de la Préfecture
de la Vendée



Anne TAGAND

DECISION N° DC 2022-027
ACCORDANT DELEGATION DE SIGNATURE
A Monsieur Philippe OUVRARD
DIRECTEUR DES SERVICES NUMERIQUES

**DIRECTION
GÉNÉRALE**

Secrétariat
02.51.44.63.05

Téléphone
02.51.44.60.14

E-mail
dg@chd-vendee.fr

Site Internet
www.chd-vendee.fr

- Vu les articles L 6143-7 et D 6143-33 à D 6143-35 du Code de la santé publique.
- Vu l'arrêté n° 88-02-85 du 19 juillet 2002 de l'Agence Régionale d'Hospitalisation des Pays de Loire portant création au 1^{er} janvier 2003 d'un nouvel établissement public de santé par fusion du Centre Hospitalier Départemental, du Centre hospitalier de Luçon et du Centre Hospitalier de Montaigu.
- Vu la convention de direction commune du 21 novembre 2014 modifiée signée entre le CHD Vendée, le CH Côte de Lumière, le CH Fontenay Le Comte, le Groupe public des Collines Vendéennes, l'EHPAD Payraudeau de La Chaize le Vicomte, l'EHPAD Résidence Au Fil des Maines à St Fulgent-Chavagnes en Paillers.
- VU l'arrêté du Centre National de Gestion du 06 avril 2020 portant nomination de Monsieur. Francis SAINT-HUBERT en tant que Directeur Général à compter du 1er février 2020 du CHD Vendée, CH Côte de Lumière, CH Fontenay-Le-Comte, Groupe Public des Collines Vendéennes, EHPAD La Chaize le Vicomte, CH Loire Vendée Océan, Hôpital Dumonté l'Île d'Yeu, Hôpital local de Noirmoutier, EHPAD la Reynerie et l'EPSMS la Madeleine à Bouin, Résidence au Fils des Maines à Saint Fulgent,
- VU la nomination au 1er juin 2019 de Monsieur Philippe OUVRARD en qualité de Directeur des Services Numériques du CHD Vendée,
- Vu la publication au Registre des Actes Administratifs de la Préfecture de Vendée en date du (mention manuscrite)

DECIDE

▪ **Article 1 Annulation de précédentes délégations**

La présente délégation remplace et annule la délégation précédente du même objet.

▪ **Article 2 Déléguataire**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe OUVRARD dans le cadre de ses attributions tout acte, décision relevant des domaines suivants :

- la conclusion de contrats pour un montant inférieur à 25.000 € HT,
- les certificats administratifs relatifs aux contrats et marchés publics.

**DIRECTION
GÉNÉRALE**

Secrétariat
02.51.44.63.05

Téléphone
02.51.44.60.14

E-mail
dg@chd-vendee.fr

Site Internet
www.chd-vendee.fr

▪ **Article 3 Conditions ou réserves dont est assortie la présente délégation**

La présente délégation s'exerce à l'exclusion :

- des marchés publics, contrats de maintenance, et tout contrat ou convention dont le montant est supérieur à 25.000 HT, pour les pièces suivantes :
 - ✓ actes d'engagement, avenants et décisions de poursuivre,
 - ✓ rapport présentation,
 - ✓ décision de réception,
 - ✓ résiliation des marchés,
- de tous les courriers adressés aux autorités judiciaires, civiles et militaires de l'Etat, Ministres, Préfets, Directeurs Régionaux et Départementaux des services extérieurs, Magistrats, Elus nationaux et des collectivités territoriales, autorités de tutelle, et notamment Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé.

▪ **Article 4 Respect de la législation**

La présente délégation de signature autorise Monsieur Philippe OUVRARD, Directeur des Services Numériques à certifier le caractère exécutoire des marchés passés au nom de l'HOPITAL LOCAL DE NOIRMOUTIER

Elle désigne Monsieur Philippe OUVRARD, en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur suppléant en l'absence du Directeur.

A titre exceptionnel, et en l'absence du Directeur, délégation est donnée à Monsieur Philippe OUVRARD à l'effet de signer les documents mentionnés à l'article 2 de la présente délégation.

La présente délégation s'exerce dans le respect des textes législatifs et réglementaires applicables en matière de marchés publics, et dans le respect des crédits alloués aux divers budgets approuvés par l'HOPITAL LOCAL DE NOIRMOUTIER (comptes du budget exécutoire).

▪ **Article 5 Date d'effet, notification et publication**

La présente décision prendra effet à compter de la publication de la présente décision au Registre des Actes Administratifs de la Préfecture de Vendée.



Elle est transmise aux fins de publication au Registre des Actes Administratifs de la Préfecture. Dès publication, elle est notifiée aux intéressés et transmise au Trésorier du Centre Hospitalier départemental de Vendée.

▪ **Article 6 Recours**

Cet acte peut, conformément au Code de la justice administrative, être contesté soit par recours gracieux auprès du Directeur, soit par un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois après sa publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Vendée.

▪ **Article 7 Forme du signataire**

La forme du signataire et du paraphe ayant délégation de signature sont désignés ci-dessous :

Prénom – Nom	Signature	Paraphe
Philippe OUVRARD		

**DIRECTION
GÉNÉRALE**

Secrétariat
02.51.44.63.05

Téléphone
02.51.44.60.14

E-mail
dg@chd-vendee.fr

Site Internet
www.chd-vendee.fr

Fait à la Roche sur Yon, le 21 Mars 2022
En 6 exemplaires originaux

Le Directeur Général,


Francis SAINT-HUBERT


Destinataires

- Monsieur Philippe OUVRARD
- Monsieur le Trésorier
- Direction Générale CHD Vendée
- Direction Générale HOPITAL LOCAL DE NOIRMOUTIER
- Publication au RAA Vendée
- Minute Direction / Affichage établissement